

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2004

Ouverture

- | | |
|--|---|
| <u>1-ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2003</u> | <u>7 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDEXE</u> |
| <u>2 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2003
(Ville et ZAC de TAURE)</u> | <u>8 – S.D.E.H.G. PARTICIPATION AUX CHARGES
D'EMPRUNTS</u> |
| <u>3 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE CCAS</u> | <u>9 S.D.E.H.G. - ALIMENTATION GYMNASSE ET
ZONE DE L'APOUTICAYRE</u> |
| <u>4 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE</u> | <u>10 - DÉCLARATION DE VACANCE DE POSTE</u> |
| <u>5 - MARCHE AVEC LÉO LAGRANGE</u> | <u>11 POINT RAJOUTE – MODIFICATION DES
STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH</u> |
| <u>6 - ACOUSITION DE TERRAIN APPARTENANT
A Monsieur LABURTHE</u> | <u>Clôture</u> |

L'an deux mille quatre, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, commune de LA SALVETAT ST-GILLES, sous la présidence de Monsieur Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 13 janvier 2004

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - LADOUCE - ANCELIN - VACHER - LANGOT - CORBARIEU - SOULIÉ - GIMBRE - LASCROUX - LATOUR - RAFFIER - PATTI - MASSE - BISSO - ASTRUC - ZINDJIRDJIAN - FALIERES - JALLAIS - GARDELLE - COULOUMIERS

Procurations :

Clotilde CARIVEN donne procuration à Philippe DAUVEL
Maïté PROUDHOM donne procuration à Jean-Marc LATOUR
Michel SOUQUET donne procuration à Gilbert LADOUCE

Absents excusés : Mmes et Mrs LUFEAUX - THEOLAS - BORDENAVE

Absents : Mesdames ANDRAU et JOUANDANNE

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Procurations	3

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 heures 05 et propose que Martine GIMBRE soit nommée secrétaire.

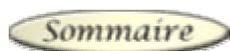
Il propose qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour, il s'agit d'une modification statutaire de la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2003

UNANIMITÉ



2 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2003 (Ville et ZAC de TAURE)

Conformément à la Loi 82-213 du 2 mars 1982, article 8-1, Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

BUDGET VILLE – FONCTIONNEMENT – ANNÉE 2003

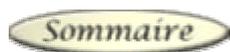
011 charges à caractère général	+ 20 000 €
014 atténuation de produit	+ 1 000 €
012 charges de personnel	- 21 000 €

Nombre de votants :	24			
Pour :	22			
Contre :	0			
abstentions	2	(Mme GARDELLE	et Mr	
		JALLAIS)		

ZAC DE TAURE – FONCTIONNEMENT – ANNÉE 2003

011 charges à caractère général	+ 2 400 €
7015 Vente de terrains aménagés	- 2 400 €

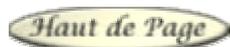
Nombre de votants :	24			
Pour :	22			
Contre :	0			
abstentions	2	(Mme GARDELLE	et Mr	
		JALLAIS)		

Sommaire

3 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE CCAS

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser une subvention complémentaire de 1642 € au CCAS, pour compenser le compte débiteur du CCAS concernant les aides légales. Il précise que cette somme sera prélevée sur le compte 65 du Budget Primitif 2003.

UNANIMITÉ

Haut de Page

4 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants – Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose de débattre sur les orientations générales des budgets ville, assainissement et ZAC de Taure.

ÉLÉMENTS POUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2004

VILLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses ne devraient pas augmenter globalement de plus de 4 à 5 % par rapport à l'exercice 2003.

L'effort devra porter principalement sur le 011 charges de gestion :

- 611 Prestations de service : la part à Léo Lagrange augmente de façon sensible dans la mesure où nous avons demandé une augmentation du nombre d'animateurs pour répondre aux normes d'encadrement. Par ailleurs, il faudra prévoir une enveloppe pour les actions engagées dans le cadre du Contrat Éducatif Local.
- Le poste assurance : hausse due à l'augmentation de l'assiette des bâtiments et de la flotte automobile.
- Les locations mobilières : hausse due à la location de préfabriqués pour loger de façon décente la police municipale et le service urbanisme.

012 charges de personnel

On devrait s'orienter vers une augmentation de l'ordre de 5 %, liées : aux augmentations ministérielles (+ 0,5 %), à l'augmentation de la participation employeur (+ 0,4 %), les assurances statutaires (+ 5 %), le reste étant lié aux promotions et avancements de grade.

065

Il faudra intégrer la subvention attribuée à la MJC locale pour la rémunération de l'animatrice et des actions diverses.

RECETTES

La fiscalité locale

Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale sur la taxe d'habitation et le foncier bâti. Par contre on peut prévoir une augmentation de l'ordre de 5 à 6 % du produit fiscal pour tenir compte de l'évolution physique des bases et leur actualisation (1 %).

Les dotations de l'État

En l'état actuel des choses, les dotations DGF et DSR devraient évoluer de l'ordre de 0,87 %. S'agissant du Fond National de péréquation, nous devrions toucher la même somme qu'auparavant.

Autres recettes

La dotation de la Communauté de communes de la Save au Touch ainsi que la taxe additionnelle devraient évoluer d'environ 10 %.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les efforts porteront sur les investissements suivants : (enveloppe prévisionnelle)

Le gymnase : **environ 1 500 000 €**

La MJC : **240 000 €** avec équipement

Travaux écoles : **155 000 €** portant principalement sur la création du dortoir de l'école des Petits Lutins et la toiture de l'école Condorcet.

Travaux de voirie et de trottoirs : **337 000 €** avec une priorité axée sur la RD 82 (avenue des Capitouls) et la RD 37E (avenue du grand Bois)

Travaux église : **37 000 €**

Aménagement urbanisme : **30 000 €**

RECETTES

L'autofinancement devrait se maintenir au même niveau que 2003, et l'équilibre se fera avec une masse d'emprunt équivalente à 2003 et des ventes de terrains de Électricité.

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Elles ne devraient pas progresser de plus de 5 %

RECETTES

Il faudra s'interroger sur une augmentation éventuelle de la PRE qui n'a pas augmenté depuis mai 2000 et qui est de l'ordre de 1700 €(11200 F) par habitant.

INVESTISSEMENT

Nous continuerons la rénovation, la réhabilitation et la création de réseaux sur l'avenue des Pyrénées, impasse des violettes et la desserte du gymnase, ainsi que la remise en conformité des stations de relèvement.

ZAC DE TAURE

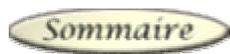
FONCTIONNEMENT

Les recettes proviennent essentiellement des restes à réaliser sur les ventes des terrains réservés et dont les actes de vente seront passés en 2004.

INVESTISSEMENT

Nous prévoyons la finition des voiries et la mise en place d'une signalétique.

Le Conseil Municipal, prend acte des orientations budgétaires présentées par Monsieur le Maire.



5 - MARCHE AVEC LÉO LAGRANGE

Monsieur le Maire propose de passer un marché de prestations de service pour l'exercice 2004, avec Léo Lagrange, qui se décompose comme suit :

Pour les Centres de Loisirs Associés aux écoles, la part de la commune est fixée à 133961,47 €

Pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement, la part de la commune est fixée à 46937,43 €

Monsieur le Maire précise que ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2004.

UNANIMITÉ



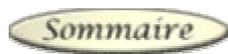
6 - ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A Monsieur LABURTHE

Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition pour l'Euro Symbolique d'une portion de terrain cadastré sous les numéros AC 50 et 51, d'une superficie de 9 a 14 ca, permettant l'élargissement du parking Place Jean Jaurès.

Il précise qu'il s'agit d'une délibération de régularisation sur un acte qui aurait dû être passé depuis de nombreuses années.

Tous les frais d'acte seront à la charge de la commune.

UNANIMITÉ



7 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDEXE

Monsieur le Maire propose de modifier par délibération les statuts du SIDEXE sur deux points :

- Il ne sera plus un syndicat mixte mais un Syndicat Intercommunal de Développement et d'EXpansion Economique regroupant les communes de PLAISANCE, la SALVETAT ST-GILLES et FONSORBES.
- Il convient de nommer un titulaire et un suppléant supplémentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Situation actuelle :

Titulaires : Philippe DAUVEL, Gilbert LADOUCE
Suppléants : Jean-Claude ANCELIN, Jean-Claude LANGOT

Proposition :

Titulaires : Philippe DAUVEL, Gilbert LADOUCE, Jean-Claude ANCELIN
Suppléants : Jean-Claude LANGOT, Michel CORBARIEU, Richard BISSO

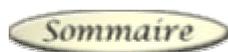
Monsieur JALLAIS et Madame GARDELLE ne souhaitent pas participer au vote, ils estiment en effet ne pas avoir été suffisamment consultés.

Nombre de votants : 22

Pour : 20

Contre : 0

abstentions 2 (Mr ASTRUC et Mme FALIERES)



8 – S.D.E.H.G. PARTICIPATION AUX CHARGES D'EMPRUNTS

Suite à notre demande, le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute Garonne a mené à terme différents travaux dont le détail suit :

8-1 mise en place de feux tricolores au droit de certains carrefour

Part couverte par le Syndicat	55 843,00 €
Part communale couverte par emprunt syndical	56 997,00 €
TVA sur le réseau d'éclairage public	19 696,00 €
TOTAL	132 536,00 €

La Caisse d'Épargne accorde au SDEHG, un prêt au taux d'intérêt de 3,5 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 56997,00 €a été réservée.

Monsieur le Maire propose de garantir au SDEHG pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité de 5898,27 €

Nombre de votants : 24

Pour : 19

Contre : 0

abstentions 5 (Mr ANCELIN, Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mme GARDELLE, Mr JALLAIS)

Monsieur ANCELIN, étant salarié de la Caisse Épargne précise qu'il s'abstient pour la forme.

8-2 Éclairage du parking du stade

Compte tenu de la subvention de 8718 € attribuée le 27/11/2002 par la Commission Permanente du Conseil Général, l'annuité restant à la charge de la commune se calcule comme suit :

Subvention attribuée au syndicat :	8 718,00 €
Part couverte par le Syndicat	12 816,00 €
Part communale couverte par emprunt syndical	17 387,00 €
TVA sur le réseau d'éclairage public	6 714,00 €
TOTAL	45 715,00 €

La Caisse d'Épargne accorde au SDEHG, un prêt au taux d'intérêt de 3,5 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 17387,00 €a été réservée.

Monsieur le Maire propose de garantir au SDEHG pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité de 1799,28 €

Nombre de votants : 24

Pour : 19

Contre : 0

abstentions 5 (Mr ANCELIN, Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mme GARDELLE, Mr JALLAIS)

Monsieur ANCELIN, étant salarié de la Caisse Épargne précise qu'il s'abstient pour la forme.

8-3 Éclairage place de la Mairie

Compte tenu de la subvention de 9353,00 € attribuée le 25/09/2002 par la Commission Permanente du Conseil Général, l'annuité restant à la charge de la commune se calcule comme suit :

Subvention attribuée au syndicat :	9 353,00 €
Part couverte par le Syndicat	13 751,00 €
Part communale couverte par emprunt syndical	11 558,00 €
TVA sur le réseau d'éclairage public	6 050,00 €
TOTAL	40 712,00 €

La Caisse Épargne accorde au SDEHG, un prêt au taux d'intérêt de 3,5 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 11558,00 € a été réservée.

Monsieur le Maire propose de garantir au SDEHG pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité de 1196,07 €

Nombre de votants : 24
Pour : 19
Contre : 0
abstentions 5 (Mr ANCELIN, Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mme GARDELLE, Mr JALLAIS)

Monsieur ANCELIN, étant salarié de la Caisse Épargne précise qu'il s'abstient pour la forme.

8-4 mise en place de feux tricolores sur la RD 82 avenue des Pyrénées / imp. Des Gandilles

Part couverte par le Syndicat	17 306,00 €
Part communale couverte par emprunt syndical	17 663,00 €
TVA sur le réseau d'éclairage public	6 104,00 €
TOTAL	41 073,00 €

La Caisse Épargne accorde au SDEHG, un prêt au taux d'intérêt de 3,5 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 17663,00 € a été réservée.

Monsieur le Maire propose de garantir au SDEHG pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité de 1827,84 €

Nombre de votants : 24
Pour : 19
Contre : 0
abstentions 5 (Mr ANCELIN, Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mme GARDELLE, Mr JALLAIS)

Monsieur ANCELIN, étant salarié de la Caisse Épargne précise qu'il s'abstient pour la forme.



9 SDEHG - ALIMENTATION GYMNASSE ET ZONE DE L'APOUTICAYRE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat d'Électricité de la Haute Garonne a étudié les travaux suivants :

9 -1 Éclairage public de la zone de Électricité

- La création d'un réseau souterrain en câble U1000RO2V 4 X 16² de 340 mètres de longueur, dont 110 mètres en tranche commune avec la basse tension,
- La pose de 12 mâts de 5 mètres de hauteur équipés d'appareils de type «comète » à lampe sodium haute pression 100 W. l'ensemble (mât + appareil) sera de RAL 9016 – blanc trafic.

Le coût total de ce projet est estimé à 30847 €TTC

Le Syndicat serait attributaire du FCTVA et sollicitera du Conseil Général une subvention la plus élevée possible

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 8933 €

Je vous propose de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Nombre de votants :	24
Pour :	20
Contre :	0
abstentions	4 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mme GARDELLE, Mr JALLAIS)

9 – 2 travaux d'alimentation d'un tarif jaune pour le gymnase et les futures installations sportives sur la zone de Électricité

- La confection d'un réseau souterrain basse tension de 320 mètres de longueur en câble C33210 3 x 240 + 95 Alu. A partir du P 40 route de Fontenilles – collège existant, jusqu'à une grille Fausse Coupure placée à côté du coffret *tarif jaune* en limite de propriété.

La puissance maxi disponible sur la grille Fosse Coupure N° 40.07.01 est de 118 KVA.

Le coût total de ce projet est estimé à 27609 €TTC

Les frais de raccordement intérieur et de coffret de sectionnement seront directement versés à EDF, sur présentation de leur facture.

Compte tenu de la participation du SDEHG, la contribution sera au plus égale à 1967 €

Je vous propose de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

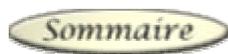
Nombre de votants :	24
Pour :	20
Contre :	0
abstentions	4 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mme GARDELLE, Mr JALLAIS)



10 - DÉCLARATION DE VACANCE DE POSTE

Il s'agit de procéder à la création d'un poste de brigadier-chef pour assurer la promotion d'un agent.

UNANIMITÉ



11 POINT RAJOUTE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mai 2003, le Communauté de communes a approuvé des modifications statutaires.

Néanmoins, s'agissant de la gestion de l'instruction du droit des sols, ce service ne peut être considéré comme une compétence transférée dans la mesure où chaque commune membre est responsable de la gestion administrative de son territoire.

En revanche, la Communauté de Communes peut, à titre de prestation de service, assurer la gestion de l'instruction du droit des sols, comme cela est prévu dans les statuts à l'article 11.

C'est pourquoi, il vous est proposé la modification statutaire suivante :

1 – article 10 : compétences / paragraphe «compétences facultatives » / suppression du «I » gestion de l'instruction du droit des sols

Cette modification ne sera effective que lorsque la majorité qualifiée des communes membres aura approuvé cette modification que le préfet aura entériné par arrêté.

La proposition de modification statutaire est approuvée **A UNANIMITÉ**

Fin de la réunion à 20 h 30.

